



## Le bulletin municipal

N° 45 : Janvier 2025 - une page d'information officielle distribuée par la mairie

### Ouverture de la mairie

**Lundi : 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 -17 h**

**Jeudi : 9 h à 12h 30** (à partir de février) accueil par la secrétaire

**Dimanche : 10 h - 12 h**, et **sur rendez-vous**, accueil par le maire ou (et) les adjoints

Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : <http://mairiest-illpize.fr> email : [contact@mairiest-illpize.fr](mailto:contact@mairiest-illpize.fr)

## Le mot du maire

Chères Illpidiennes, chers Illpidiens,

Je suis heureuse de m'adresser à vous en ce début d'année 2025 pour vous souhaiter de mener à bien tous vos projets. Que l'année nouvelle vous apporte la santé car c'est un bien inestimable.

J'ai, tout d'abord, une pensée pour les défunts de l'année écoulée. Je pense tout particulièrement à Hélène Coget et à Corinne Dupuis qui nous ont quittés en 2024, malheureusement emportées trop tôt par la maladie.

Je veux aussi saluer le travail mené par l'équipe des conseillers et des agents municipaux qui m'assistent au quotidien et sont au service des Illpidiennes et des Illpidiens.

Comme vous avez pu le voir tout au long de l'année, notre commune bouge. Je ne vais pas énumérer tout ce qui a été réalisé en 2024 mais de nombreux projets se sont réalisés. Par exemple, notre guinguette a doublé sa surface et vous avez tous pu apprécier les nouveaux espaces. Il ne nous manquera plus qu'à trouver de nouveaux gérants pour faire vivre ce magnifique local.

Cette année a aussi été marquée par la poursuite d'un projet qui nous tenait particulièrement à cœur, celui de la réhabilitation de l'église Sainte Madeleine.

Vous avez été plusieurs à répondre présent à notre invitation pour l'inauguration de ces travaux et à nous honorer de votre présence. Cela nous a particulièrement touchés.

Il était aussi prévu d'aménager une plate-forme d'aspiration d'eau pour les pompiers en bordure d'Allier à Chantel, un lieu central qui permet de desservir rapidement la plupart des hameaux de la commune en cas d'incendie. Ce projet a été conçu avec le SDIS. Il a été reporté en 2025 car l'achat de la parcelle indispensable à cette réalisation a pris plus de temps que prévu.



En 2025, nous souhaitons poursuivre la rénovation des bâtiments communaux. Ainsi, la salle Elie Barthomeuf sera réhabilitée ce qui devrait nous permettre de mettre à la disposition des habitants une salle fonctionnelle, confortable et bien chauffée, avec une meilleure acoustique, tout en étant économe en énergie.

Dans un autre domaine, dès le début de notre mandature, nous avons souhaité communiquer le plus souvent possible avec les habitants car la communication est essentielle dans la vie d'une commune.

L'utilisation de Panneau Pocket nous a permis de nous rapprocher de nos concitoyens et de partager les informations. Je conseille à ceux qui n'ont pas encore téléchargé cette application de le faire et de consulter les informations qui y figurent.

Je pense que vous lisez aussi avec intérêt notre bulletin municipal qui paraît régulièrement, à un rythme trimestriel. Vous pouvez également consulter notre site internet car il est riche de renseignements.

Voilà l'essentiel de ce qui nous a occupés en cette année 2024, en plus du transfert à la commune de quasiment tous les biens de section et malheureusement, de diverses tracasseries administratives.

Je vais donc clore cette brève présentation, en vous souhaitant à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, de la part de toute l'équipe municipale, une **très belle année 2025**.



Comme l'affirmait le célèbre philosophe grec Epictète : « N'attends pas que les événements arrivent comme tu le souhaites. Décide de vouloir ce qui arrive... et tu seras heureux. »

Votre maire, Martine DEFAY

## Cantine à 1€



Afin de répondre aux demandes de certaines familles confrontées à des difficultés financières, la mairie a décidé d'entrer, à compter de janvier 2025, dans le dispositif « Ma cantine à 1 euro ». Les tarifs des repas servis à la cantine, jusqu'ici facturés 4 €, seront donc différents, **selon le quotient familial** des familles.

Jusqu'à 1.000 €, le repas sera facturé 1 € ; de 1.001 € à 1.500 €, il sera facturé 3,50 € ; au-delà il restera à 4 €.

C'est l'État qui prendra à sa charge le manque à gagner pour la commune des repas facturés à 1 €. Rappelons que le tarif de 4 € correspond aux achats nécessaires pour la préparation des repas : c'est-à-dire les achats d'alimentation, de produits d'entretien ou petits équipements. Si le coût du salaire et de l'énergie y était intégré, le prix par repas exploserait, et ce d'autant plus que l'effectif est en baisse. Mais outre le service rendu aux parents, permettre à tous les enfants d'avoir au moins un repas de qualité par jour est un enjeu important qui justifie l'effort financier fait par les communes de Saint-Ilpize et de Villeneuve d'Allier.

## Du nouveau pour le SICTOM

### Développement des points de collecte de proximité

Dans un souci d'amélioration du cadre de vie, d'optimisation, de sécurisation et de maîtrise des coûts, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE BRIOUDE met en place progressivement des points de collecte de proximité sur son territoire. Deux flux sont concernés, les ordures ménagères qui doivent être déposées en sacs et les emballages pour lesquels les consignes restent les mêmes. Dans les zones concernées, des sacs de pré-collecte sont distribués afin de faciliter l'apport et la dépose des déchets recyclables dans ces nouvelles colonnes.



### Contrôle d'accès dans les déchetteries

Un nouveau système d'accès en déchetterie par lecture de plaques d'immatriculation sera progressivement mis en place dans les déchetteries du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE. Le premier site qui sera équipé sera la nouvelle déchetterie de Paulhaguet. Ce système sera généralisé courant

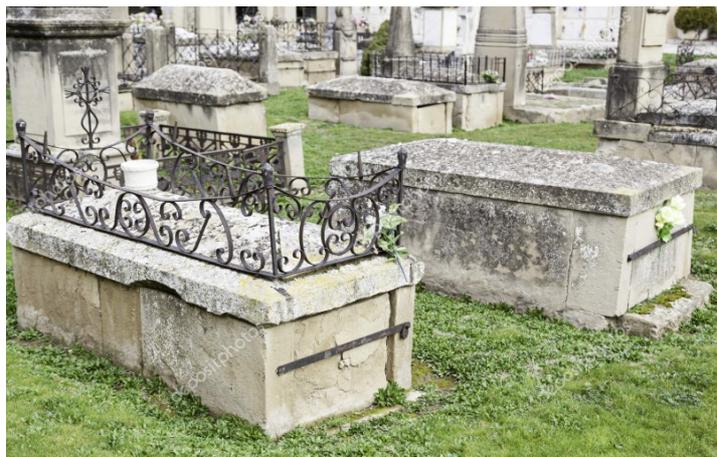
2025 à l'ensemble des déchetteries. La plateforme d'inscription sera en ligne sur le site internet dès le début d'année 2025. Les usagers qui souhaiteront utiliser les déchetteries du S.I.C.T.O.M. IS-SOIRE-BRIOUDE devront s'inscrire en amont et fournir un justificatif de domicile et des plaques d'immatriculation des véhicules concernés. À l'entrée des déchetteries, des caméras liront les plaques pour autoriser l'accès. Ce nouveau système permettra de répondre à la nouvelle réglementation concernant la traçabilité des déchets (nombre d'entrées, nature et volume des déchets déposés, producteurs...).

**Rappel :** L'usine de tri dans laquelle les camions déposent les déchets recyclables **n'accepte pas les sacs** remplis de déchets triés. **Il est obligatoire de vider le contenu du sac de déchets recyclables dans le bac jaune, en vrac, avant de jeter le sac dans le bac.** Car les camions contenant des sacs sont refusés à l'usine de recyclage et il en découle un manque à gagner important pour le SICTOM et à terme, une augmentation de la facture pour les usagers.

## Concessions funéraires classées en état d'abandon.

Certaines concessions ont été constatées en état d'abandon lors du premier constat d'abandon réalisé le 2 novembre 2021, suivi d'un affichage au cimetière et en mairie jusqu'au 8 mars 2022. Leur aspect visuel n'est donc plus conforme à la décence et au respect dû aux défunts qui reposent dans ce lieu de recueillement.

Conformément à la réglementation en vigueur et plus particulièrement à l'article R2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les concessionnaires concernés vont être convoqués pour la deuxième fois afin d'assister, à nouveau, à la constatation contradictoire de l'état d'abandon de leur concession.



La date fixée pour cette constatation est **le lundi 10 mars 2025, à 14 heures 30, à l'ancien cimetière de Saint-Illpize.** Elle se fera en présence de la commission municipale compétente. Chaque concessionnaire pourra se faire remplacer, si nécessaire.

Le présent avis qui vaut convocation des concessionnaires ou de leur famille dont l'adresse n'est pas connue de la mairie, sera affiché pendant un mois, à compter du 8 février 2025, aux portes du cimetière et de la mairie.

Pour rappel, le CGCT, notamment l'article R 2223-18, autorise les communes à remettre en service, les concessions en état d'abandon, à l'expiration d'un délai de trois ans. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez demander un rendez-vous en mairie.

## Parlons urbanisme – ce qu'il faut savoir sur la déclaration préalable

La croyance selon laquelle on fait ce qu'on veut chez soi est encore trop répandue. Il est vrai qu'à l'intérieur de sa maison, chacun est libre de donner libre cours à son imagination, quoiqu'il y ait des exceptions (transformation d'un garage en chambre, par exemple, ou creusement d'une cave).

Mais ce n'est pas le cas à l'extérieur, car celui-ci est visible par tous et fait partie en quelque sorte de l'espace public. Remplacement des menuiseries, réfection de toiture, ajout d'une terrasse, ravalement de façades... tous ces travaux nécessitent une déclaration préalable (DP). Le formulaire concerné - le CERFA 16702-1 - se trouve sur Internet. A défaut, adressez-vous à la mairie.

Le nombre de pages ne doit pas effrayer ; dans l'immense majorité des cas, vous ne serez concerné que par quelques rubriques (vos coordonnées, adresse et n° de parcelle concernée, descriptif du projet en quelques lignes). Il vous faudra joindre un plan cadastral, un plan de masse, des photos de l'existant et une représentation du projet. Ce dossier que la mairie peut vous aider constituer en cas de problème doit lui être adressé en deux exemplaires papier.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site **Service Public**.

À Saint-Ilpize, le délai d'instruction est de 2 mois car tout le territoire de la commune est **en site inscrit**, et l'**avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF)** doit être sollicité. Il est d'ailleurs possible, et conseillé, de **consulter** ce dernier avant même de déposer votre DP.

C'est sur la base de l'avis de l'ABF que la mairie fera un arrêté de non-opposition, qui peut être assorti de prescriptions à respecter obligatoirement, ou un arrêté d'opposition.



(Photo G.ROSSITER)

En aucun cas vous ne devez commencer les travaux avant d'avoir reçu l'arrêté de la mairie. Réaliser des travaux sans déclaration préalable ou sans accord engage votre responsabilité pénale, et la législation oblige le maire à en dresser procès-verbal et à en informer le procureur de la République. Comme le dit le proverbe : « Un homme averti en vaut deux ! »

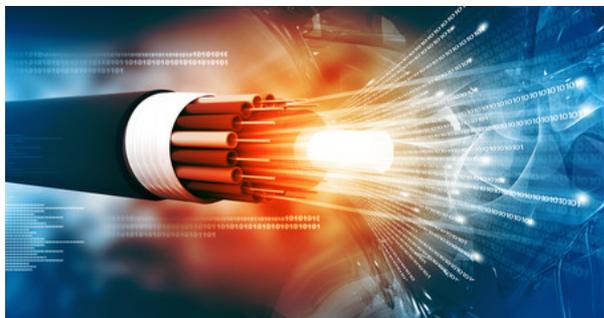
### Qu'est-ce qu'un site inscrit ?

Impulsée par l'État, la politique des sites – sites classés ou sites inscrits – vise à préserver des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection au niveau national et dont la conservation présente un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Il s'agit donc d'une **reconnaissance nationale du caractère remarquable d'un paysage**, dans notre cas, le Val d'Allier, qui va de Vieille-Brioude à Cerzat.

Nous avons la chance de vivre dans un paysage qui fait partie des plus beaux de France (les sites classés et inscrits couvrent seulement 4 % du territoire national). Il faut savoir accepter les quelques contraintes qui en sont la contrepartie.

## Déploiement de la fibre sur la commune

L'année 2025 devrait marquer l'achèvement de l'accès à la fibre pour tous les habitants de la commune. Ce déploiement se déroulera en deux grandes étapes.



La première étape, prévue pour le premier semestre, sera principalement consacrée aux travaux de gros œuvre. Elle comprendra le raccordement d'une armoire centrale de connexion, située près de la mairie, au réseau existant de Vieille-Brioude. Ces travaux nécessiteront l'enfouissement de câbles du côté de Villeneuve et une traversée par le pont permettant le raccordement à Saint-Ilpize.

La deuxième étape se déroulera au cours du second semestre et consistera à relier les villages et les habitations individuelles à l'armoire centrale. Cette connexion pourra se faire soit par enfouissement, soit par câblage aérien sur les supports du réseau cuivre existant.

Il est important de noter que la connexion au réseau de fibre optique est facultative et pourrait être soumise à des frais, en fonction de l'opérateur choisi.

## Un nouvel avenir pour la guinguette

C'est la mort dans l'âme que les exploitants de la guinguette ont annoncé à la mairie courant décembre que l'établissement allait fermer, sa rentabilité étant insuffisante en raison d'un modèle économique inadapté. La guinguette est en effet rattachée à la société Buichic, présidée par Joanny Chicoutel et administrée par Mathilde Buisson, qui exploite le restaurant Le Cardi à Brioude.

Une deuxième raison est que la société investit dans un deuxième projet sur Brioude et qu'e ses gérants ne peuvent donc pas consacrer à la guinguette le temps et l'énergie qu'il faudrait pour la faire vivre.

La guinguette est donc fermée depuis le début de l'année, bien que la société Buichic soit liée à la commune jusqu'en novembre 2025, première échéance triennale du bail 3.6.9 signé entre les deux parties, et qu'elle devra continuer à verser le loyer.



parties, et qu'elle devra continuer à verser le loyer.

A moins qu'un repreneur ne soit trouvé d'ici là. La commune s'y active et a notamment contacté à cet effet la chambre de commerce de Brioude.

Celle-ci l'a déjà mise en contact avec une candidate potentielle à la reprise. Il ressort de cette

première visite qu'une des orientations à envisager pour faire vivre ce commerce serait la création d'un restaurant.

La condition de la viabilité de l'établissement est en effet de développer son offre – offre de produits, offre de services - afin de mieux satisfaire les besoins des habitants ou des touristes, d'augmenter son attractivité et son chiffre d'affaires par la même occasion.

Nous sommes confiants dans l'avenir de notre guinguette qui, depuis la réhabilitation menée en 2021 et sa lumineuse extension l'hiver dernier, offre beaucoup d'atouts pour séduire les repreneurs.

## La meilleure caviste de l'hexagone a grandi à Saint-Ilpize

Selon le palmarès 2025 du guide "Fooding", la meilleure caviste de l'Hexagone se trouve en Haute-Loire. Parmi les dix-sept établissements de toute la France constituant le palmarès 2025 du guide, l'un est brivadois et sait partager l'amour du vin naturel...



À la tête de la cave à manger « Juste une lichette », rue Savaron à Brioude, Galianne Delaforge vient en effet d'être sacrée "meilleure caviste" dans l'édition 2025.

Après avoir grandi à Saint-Ilpize, territoire marqué par son passé viticole, Galianne s'est forgé un beau parcours : deux masters droit du vin et des spiritueux à Reims, puis marketing et commerce des vignes à Bordeaux. Avant finalement de ne garder que la partie viticole et de suivre une formation de sommelière-conseil caviste à l'université du vin, dans la Drôme.

Dans sa cave à manger de Brioude, Galianne annonce quelque 300 références, dont 260 à 270 sont des vins, auxquels s'ajoutent quelques bières et spiritueux. Ses étagères comptent aussi quelques vins biologiques ou produits en biodynamie.

## Église : une inauguration réussie

L'inauguration des travaux de restauration de l'église a eu lieu le 19 octobre, sous un soleil radieux. Tous les habitants y avaient été conviés, ainsi que de nombreuses personnalités.

Martine Defay, maire, et le conseil municipal ont notamment pu apprécier la présence d'Emmanuel Fèvre, sous-préfet de Brioude, et de Jean-Luc Vachelard, président de la CCBSA qui, à cette occasion, représentait la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Étaient aussi présents Annie Ricoux, vice-présidente du Conseil Départemental, accompagnée par Mickaël Vachez, conseiller départemental, et plusieurs maires de communes avoisinantes.



Avant la présentation des travaux par Audrey Caparros, architecte du patrimoine à qui a été confié ce chantier, Martine Defay a chaleureusement remercié les partenaires institutionnels de la commune pour **leur soutien exceptionnel au projet**.

La DRAC a en effet pris en charge 60 % du montant des travaux, la Région AURA 20 %, le Département de Haute-Loire 10,4 % et la Fondation du Patrimoine 4,58 %. Ainsi, sur un montant total de 546.000 € HT, la commune n'a supporté *in fine* que 30.000 €.

Il a naturellement fallu préfinancer les travaux ainsi que la TVA qui représente à elle seule plus de 100.000 €. Rappelons que pour cette dernière, la commune a contracté un emprunt à court terme, dont le remboursement est concomitant à l'obtention du Fonds de compensation de la TVA versé 2 ans après la dépense.

La commune a aussi profité des taux d'intérêt qui étaient encore très bas, début 2022, pour contracter un emprunt à long terme de 100.000 €, dédié à l'église et à des projets futurs, ce qui a donné un peu de souplesse dans la gestion de la trésorerie.

Il est à souligner par ailleurs que **l'enveloppe financière** du projet a été complètement **respectée**, grâce à un suivi très rigoureux de l'avancement des dépenses et à la parfaite prise en compte des contraintes financières de la commune par l'architecte. Celle-ci a su procéder aux ajustements nécessaires au respect du budget, tout en restant conforme à la philosophie du programme.

Lors de son discours, Martine Defay n'a pas manqué de rappeler que, si elle était le gage de la pérennité du bâtiment, la restauration extérieure de l'église n'était qu'une étape et qu'il allait falloir maintenant s'atteler à **la restauration intérieure** : mise en valeur des peintures murales cachées sous les couches d'enduit, mise en valeur des sculptures dont beaucoup ont été bûchées sous la Révolution, rénovation des statues, du mobilier.

C'est un vaste chantier qui s'annonce, long et onéreux, mais combien passionnant. L'année 2025 devrait être consacrée aux études préparatoires, permettant de préciser le programme, le découpage en tranches et le coût, et de solliciter les financements indispensables à la concrétisation du projet.

Celui-ci inscrira l'église de Saint-Ilpize parmi les monuments incontournables de la vallée de l'Allier et ne manquera pas de renforcer encore **l'attractivité patrimoniale et touristique** du village.

## Nouvelle secrétaire, nouveaux horaires

Par suite du départ de Bruno Di Giambattista, fin mars 2024, deux secrétaires se sont succédé à la mairie mais n'ont pas pérennisé leur poste pour des raisons diverses. Et le recrutement n'est pas facile, s'agissant d'un poste à temps partiel dans une petite commune rurale.

C'est néanmoins un poste stratégique, qui, contrairement à certaines idées reçues, nécessite de vraies compétences et une formation spécifique. En plus d'une connaissance globale des différents domaines d'intervention d'une mairie, il s'agit de maîtriser la comptabilité publique ainsi que les applications informatiques par lesquelles, désormais, tout transite.

Heureusement notre recherche n'a pas été vaine et nous vous annonçons **l'arrivée prochaine de Vanessa Bellemanière** que nous ne manquerons pas de vous présenter dans le prochain bulletin. Ce recrutement va de pair avec un changement des horaires d'ouverture de la mairie.

A partir de début février, ceux-ci seront les suivants : le lundi, de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h, le jeudi, de 9 h à 13 h, et le dimanche, de 10 h à 12 h.

## Brèves

### Cérémonie des vœux

Une trentaine de personnes se sont réunies le dimanche 12 janvier dans la salle du conseil de la mairie pour recevoir les vœux de Martine Defay, maire de Saint-Ilpize.

Après avoir remercié les participants, elle a évoqué les principales actions et travaux réalisés par la commune en 2024. La cérémonie s'est conclue par un vin d'honneur, un moment chaleureux et convivial.



### Des nouvelles inquiétantes du pont



Le suivi régulier de l'état du pont de Saint-Ilpize par le CEREMA montre une dégradation constante que le Département de Haute-Loire n'a pas, pour l'instant, les moyens de contrer, pour des raisons financières.

Il faut donc être prêt à ce que de nouveaux dispositifs de limitation et de contrôle des véhicules soient mis en place prochainement.

Dans l'attente, respectons les mesures prises :

un seul véhicule sur le pont, tonnage limité à 3,5 T, vitesse limitée à 15 km/h.

## Du changement sur les factures d'eau

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la réforme des redevances des agences de l'eau est entrée en application. **Trois nouvelles redevances** ont été créées (« consommation d'eau potable », performance « des réseaux d'eau potable » et des « systèmes d'assainissement ») ; elles figureront sur les factures d'eau.

## La distribution des colis de Noël

Cette année, pas moins de 32 colis de Noël ont été distribués le 18 décembre après-midi par Martine Defay et trois membres du conseil. Sept habitants ont en effet franchi la barre des 70 ans au cours de l'année 2024 et étaient donc éligibles pour la première fois au colis de Noël.

Cette distribution est un moment sympathique qui offre l'occasion de bavarder un peu avec les aînés et de s'assurer que tout se passe bien.

## Location de la salle polyvalente

Comme annoncé dans l'édito du maire, la commune prévoit de lancer un gros chantier de restauration de la salle polyvalente. Les demandes de subvention sont en cours et le permis de construire vient d'être déposé. Les travaux devraient démarrer en septembre pour une durée de 4 à 5 mois. Dans l'attente, il sera toujours possible d'utiliser la salle mais il n'y a plus de chauffage. En effet, le système a dû être débranché pour des raisons de sécurité. Une solution est d'amener un chauffage mobile.

## Aux manettes de la cantine

Depuis début décembre, et jusqu'au 9 février, c'est Paul Coget, habitant à Chantel, qui est aux manettes de la cantine. Il a en effet fallu remplacer Brigitte Vigouroux qui a dû subir une intervention sans gravité mais nécessitant un repos de 2 mois.

C'était un challenge auquel Paul Coget a répondu avec beaucoup de professionnalisme. Avant de prendre son poste, il a accompagné la cantinière pendant 4 semaines, grâce à un stage d'adaptation à l'emploi, ce qui lui a permis d'acquérir les connaissances nécessaires.

## A noter dans l'agenda

### Bennes à encombrants :

- Du 17 au 22 avril
- Du 24 au 29 juillet

### Passage du B BUS



- 25 février
- 25 mars
- 22 avril
- 20 mai
- 17 juin